

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef:
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon... Trois mois: 9 fr. Six mois: 18 fr. Un an: 36 fr.
Département du Rhône... 10 fr. 20 fr. 40 fr.
Autres départements... 12 fr. 25 fr. 48 fr.
Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant:
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Stork, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Tout lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.
1 fr. la ligne.
RÉCLAMES ET FAITS DIVERS

AVIS
Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 15 Mai doivent être renouvelés sans retard.

NOUVELLES DU JOUR
15 mai.

Les deux dernières séances de l'Assemblée nationale ont été consacrées à la discussion du projet de convention postale avec l'Allemagne. Très-vivement combattu par MM. de Choiseul et de Guirand, le projet, en faveur duquel ont parlé tour à tour M. de Fourtoul, rapporteur de la commission, M. Rampont, directeur des postes, le ministre des affaires étrangères — en fin M. Rouher, a été adopté par la Chambre.

une large part à la défense de la place; ils ont occupé jusqu'à la capitulation quelques postes avancés, en dehors des glacis et dans l'intérieur de la place, ceux que l'autorité considérait comme les plus importants. Ils ont fait partie de toutes les sorties, et chaque fois engagés comme tirailleurs, ils avaient ainsi l'honneur de premiers au feu. Plusieurs d'entre eux ont été cités à l'ordre du jour.

Plus de la moitié de la ville de Neufbrisch a été détruite par l'artillerie ennemie, et quand des incendies étaient allumés par le bombardement le plus violent, nous restions au milieu des débris, à étouffer les flammes et à sauver les objets précieux des malheureux habitants.

La protestation de M. Bastien rappelle ensuite que la compagnie tout entière fut emmenée prisonnière avec le reste de la garnison, et que, sur la proposition du commandant supérieur et du ministre actuel de la guerre, trois décorations de la Légion d'honneur et quatre médailles militaires furent décernées à la compagnie.

Les dernières nouvelles que nous recevons au sujet du scrutin du 12 mai pour la révision de la constitution helvétique confirment l'exactitude de la dépêche particulière que nous avons publiée hier. Il en ressort que non-seulement le vote des cantons (13 contre 9) est hostile à la révision, mais que la vocation populaire elle-même aurait — contrairement aux premières informations — donné la majorité aux anti-révissionnistes.

Le différend anglo-américain est entré dans une nouvelle phase. Il y a quelques jours tout était rompu; aujourd'hui, tout semble près de s'arranger. C'est du moins ce qui résulte des communications faites avant-hier par M. Gladstone aux communes, ainsi que par lord Granville à la chambre des lords, et dont une dépêche d'hier nous faisait connaître la substance.

La situation actuelle, on le sait, est celle-ci: en ce moment le sénat américain examine, en comité secret, une proposition de l'Angleterre dont il a été saisi par le président Grant et à laquelle ce dernier se serait montré favorable. Cette proposition consiste dans l'addition d'un article au traité de Washington d'un article supplémentaire par lequel les deux nations s'engageaient réciproquement à ce que les dommages demandés aux neutres pour violation de la neutralité soient limités aux dommages directs.

Une dépêche de Genève, que nous avons reçue hier à la dernière heure, nous annonçait le rejet de la révision de la constitution suisse non pas seulement par la majorité des cantons, mais encore par la majorité des votants. Cette majorité est faible, à la vérité, (5,000 voix) et elle nous montre la Suisse partagée en deux camps presque égaux, mais ce n'en est pas moins la majorité.

Il est arrivé chez nos voisins ce que l'on a vu quelquefois chez nous; les résultats des communes rurales sont venus renverser petit à petit ceux des grandes villes; celles-ci avaient voté oui, celles-là ont voté non, et les non l'ont emporté en dernière analyse.

Au point de vue français, nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat. L'Allemagne faisait des vœux ardens pour la réussite de cette votation et les journaux prussiens, sûrs de leur victoire, ne priaient déjà plus la peine de cacher leurs espérances. Voici entre

autres ce que nous lisons dans le Berliner Tagblatt du 11 mai:
La révision fédérale qui est soumise au peuple suisse, et qui sera certainement adoptée à une grande majorité, a pour l'Allemagne une importance extraordinaire. Les fédéralistes et les ultramontains, ces ennemis de l'empire allemand, aussi bien que de toute forte organisation, sont entièrement balayés. Le principe germanique a remporté la victoire sur le principe romain, car la révision a été adoptée par les ultramontains de tous les cantons et par la population de la Suisse française, Genève et Valud.

La suite toute naturelle de cette victoire sera une grande proposition de la Suisse pour l'empire allemand, qui est la plus forte garantie de son existence politique.
La Suisse allemande, bien qu'elle ait subi, dans les hautes classes, l'influence française, est restée formellement allemande.

Telles étaient les espérances des Prussiens. Elles ont été déçues par le peuple suisse. Nous constatons avec joie cet échec de la politique allemande. C'est le premier pli sur les feuilles de roses du nouvel empire.

Si pourtant nous envisageons la situation que ce vote fait à la Suisse, nous ne pouvons nous défendre de ressentir certaines appréhensions.
En examinant la liste des cantons qui ont accepté et de ceux qui ont rejeté la révision, nous voyons la confédération partagée en deux parties, une partie séparée, et ce qui nous paraît grave pour l'avenir de la Suisse, c'est que cette division est une division géographique et ethnographique. Les cantons de la Suisse allemande de toute la frontière du nord, depuis Berne et Soleure, par Bâle, Argovie, Thurgovie jusqu'au lac de Constance, ont voté dans un sens; les cantons romands et les petits cantons ont voté dans l'autre; on traceraient une ligne frontière entre les deux. Est-ce à dire que les premiers penchent vers l'Allemagne? et qu'ils soient prêts à aider le Berliner Tagblatt à faire passer ses espérances du domaine des rêves dans celui de la réalité? Assurément non! et ils l'ont bien prouvé pendant la guerre.

Mais il n'en est pas moins vrai que cette scission offre à la politique allemande une arme dont elle pourra se servir à l'occasion. Il y a là une sorte de fissure où le coin germanique sera tenté de s'enfoncer. Nous ne serions pas surpris de voir la presse prussienne prendre texte un de ces jours du vote révisionniste des cantons allemands, pour célébrer la communauté d'idées qui les unit à l'Allemagne. De pareilles manifestations n'auraient point d'influence sur le sentiment national des Suisses du Nord, mais elles en auraient sur la manière de voir des Allemands, qui se persuaderaient qu'ils ont là des frères, comme ils s'étaient persuadés qu'ils en avaient en Alsace, et qui élèveraient leurs enfants dans l'espoir du retour de ces cantons dans le giron de l'empire. Or, l'on sait quels peuvent être les résultats matériels de ces rêveries germaniques.

A un autre point de vue encore, ce n'est pas sans appréhension que nous entrevoyons l'avenir de la Suisse. La majorité s'étant prononcée contre la révision, que va-t-il en advenir dans l'économie intérieure de la nation? Les deux conseils qui ont voté la révision se dissoudront-ils? De nouvelles élections

porteront-elles la majorité à la minorité actuelle? Ou plutôt, la minorité et la majorité se balanceront-elles à quelques voix près, ce qui paraît plus probable? Quel sera alors le gouvernement? Dans quelles voies marchera-t-il?

Il est toujours grave pour un peuple de se scinder ainsi en deux parties presque égales. Mieux vaut une grande majorité contre une faible minorité. La cohésion nationale n'en souffre point et la marche des affaires en souffre moins. Un peuple, au contraire, se trouve-t-il brisé par le milieu, ses destinées sont livrées à des accidents; l'équilibre est exposé à se modifier à chaque petite crise; le pays est ballotté entre deux partis, alternativement vainqueurs et vaincus, et les secousses peuvent se succéder avec des soubresauts d'autant plus dangereux qu'ils sont forcément plus rapprochés.

Si donc, dans le moment actuel, nous pouvons nous féliciter à notre point de vue français, du résultat de cette votation, nous ne devons pas nous dissimuler qu'il cache des dangers pour l'avenir de la confédération; dangers intérieurs et dangers extérieurs.

Nous craignons fort que de ce « plébiscite » ne date pour la Suisse une période troublée, qui fera regretter la profonde paix de ces dernières vingt années. Il eût mieux valu pour elle qu'elle n'affrontât point cette épreuve et qu'elle continuât à vivre sous sa constitution ancienne; tous les moments ne sont point également propices à d'aussi critiques tentatives de réorganisation.

Depuis le Somme, c'est de beaucoup la crise la plus grave que nous ait vue éclater. Nous faisons les vœux les plus chaleureux pour qu'elle en sorte avec l'intégrité de sa puissance politique et nationale.

L'importance que présente la convention postale franco-allemande, en particulier pour tous ceux qui ont des relations commerciales avec l'Allemagne, nous engage à publier en extenso les tableaux joints au projet de loi qui a été voté hier. On trouvera au bas de la troisième page de ce numéro ces importants documents. Nous y joignons la reproduction des principaux articles de la loi nouvelle.

De cette façon, nos lecteurs auront, en consultant ces tableaux et ces articles, un aperçu complet et facile des dispositions nouvelles qui régissent nos relations postales avec l'Allemagne.

PROTESTATIONS

contre le Jugement du Conseil d'enquête sur la capitulation de Neufbrisch.
Deux nouvelles protestations contre les avis exprimés par le conseil d'enquête sur la capitulation de Neufbrisch nous parviennent aujourd'hui. Nous les publions ci-après. L'une émane du bataillon des mobiles du Rhône, l'autre du bataillon des mobiles du Haut-Rhin.

Monsieur le rédacteur en chef,
Vous avez reproduit, d'après le Journal officiel, l'avis du conseil d'enquête sur la capitulation de Neufbrisch.
Sans avoir qualité pour parler au nom de ce bataillon auquel nous avons eu l'honneur d'appartenir, nous venons nous prier d'accueillir dans vos colonnes quelques rectifications de nature à éclairer l'opinion publique.

Sur la foi de M. le colonel de Kerhor, qui se borne à avoir senti l'importance de l'enquête, le conseil admet que c'est l'indiscipline de sa garnison qui a amené la capitulation prématurée de Neufbrisch. Le bataillon du Rhône est désigné, des premières lignes, comme ayant manifesté à son arrivée « les plus mauvais sentiments » et si la suite du document ne le vise plus d'une façon spéciale, il n'en est pas moins chargé, pour tout lecteur intelligent, de la plus grande part des actes de lâcheté, d'insoumission et même de rébellion auxquels M. de Kerhor attribue la reddi-

tion de la place.
Lorsque, le 25 septembre 1870, nous arrivâmes à Neufbrisch, nous étions, il faut bien l'avouer, d'assez mauvais soldats. Nous les armes depuis un mois à peine, mal équipés, à peine initiés à la vie militaire, nous n'avions guère idée de la discipline. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que, grâce peut-être au voisinage de l'ennemi, ou plutôt à la sévérité de M. le colonel de Kerhor, notre attitude avait changé, et lorsque, le 7 octobre, les premiers obus vinrent nous surprendre, nous avions sérieusement commencé notre éducation. Nous en appelâmes sur ce point au témoignage de M. de Kerhor lui-même qui maintes fois nous adressa des encouragements, qui nous fit même des éloges dans la seule circonstance où nous approchâmes l'ennemi (combat de Wolfengarten du 15 octobre), qui nous donna enfin cette preuve de confiance de nous remettre la garde de sa personne jusqu'à la fin du siège.

C'est le 2 novembre au matin que commença le bombardement décisif. M. le commandant supérieur ne jugea point à propos de nous adresser aucun ordre du jour de nature à nous préparer aux rudes épreuves que nous allions avoir à subir. Cependant chacun resta à son poste, bien décidé à faire son devoir, soutenu par l'exemple de M. le commandant d'artillerie Marsal, dont le procès-verbal d'enquête ne prononce même pas le nom, et qui pour nous tous pourtant était l'âme de la défense.

Le dimanche 6 novembre, cet homme de cœur fut inopinément atteint par un éclat d'obus. Avec lui devait tomber la résistance. C'est le 8 au matin qu'il fut inhumé, c'est le 8 au soir que nous vîmes, avec stupeur, noyer dans les fossés une partie des poudres. Le bruit se répandit qu'on n'avait conservé de poudre que pour un jour ou deux.

Jusqu'à tous les hommes avaient fait sans hésitation leur service. Le bombardement, on le sait, fut des plus vifs, les deux tiers de la ville étaient détruits et nous étions de garde un jour sur deux. Cette destruction des poudres jeta la démoralisation dans l'esprit de quelques-uns d'entre nous: Si on nous les poudres, disaient-ils, c'est qu'on ne veut plus se défendre.

Si devant le conseil d'enquête M. de Kerhor a affirmé qu'il n'a fait noyer les poudres que devant une menace de rébellion, nous protestons énergiquement contre cette allégation. Ce n'est qu'après la destruction ostensible des poudres que des symptômes de défiance se sont montrés dans une seule compagnie de notre bataillon, dont quelques hommes refusèrent un moment de prendre leur tour de garde. Encore eussent-ils eu observé leur capitaine et quand le drapeau blanc fut arboré, chacun était à son poste.

Nous ne répondons pas à cette articulation singulière de M. le colonel de Kerhor, qui aurait pu craindre que les mécontents ne fussent allés à l'ennemi. Elle ne supporte pas l'examen. Les chefs de corps, pressés d'en finir, avertirent, dans des rapports empreints d'une énergie évidente, des chefs de corps les plus sages, et nous refusâmes à l'admettre, car ce n'est violer trop outrageusement la vérité.

Nous ne parlerons pas non plus des tribunaux militaires auxquels M. le commandant de Neufbrisch aurait déferé les restes de service. Aucun de nous jusqu'à ce jour n'en avait entendu parler.

Nous n'abusons pas plus longtemps du temps du rédacteur, de votre hospitalité, et laissons aux voix plus autorisées le soin de rectifier bien d'autres inexactitudes contenues dans l'avis du conseil d'enquête.

Pour nous, gardes mobiles du 3e bataillon du Rhône, moins heureux que nos camarades de Belfort, de Châteaufort et de Nancy, si nous n'avons pu faire que de courts et inutiles efforts pour la défense de la place, nous reconnaissons du moins à nos voix les autorisées le soin de rectifier bien d'autres inexactitudes contenues dans l'avis du conseil d'enquête.

Recevez, monsieur le rédacteur, nos sincères remerciements.
AN. BENOIST, négociant, place de Lyon, 42;
Emile ROUSSIER, avocat, rue du Palais-de-Justice, no 6;
Antoine BENOIST, professeur, agrégé de l'Université, place de Lyon, 42;
Joanès JOLY, clerc d'avoué, rue St-Joseph, 23;
Camille ROBERT, manufacturier, 13, rue d'Anguien;
C. MOYRET, négociant, place Bellecour, 3;
Emile BREVAS, rue de Bourbon, 46;
Gabriel GAUGIER, rue Cuvier, 7;
F. CROREL, place des Pénitents-de-la-Croix, 1;
FÉLÉRIER, clerc d'avoué, rue Ferrandière, 30.

tion de la place.
Lorsque, le 25 septembre 1870, nous arrivâmes à Neufbrisch, nous étions, il faut bien l'avouer, d'assez mauvais soldats. Nous les armes depuis un mois à peine, mal équipés, à peine initiés à la vie militaire, nous n'avions guère idée de la discipline. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que, grâce peut-être au voisinage de l'ennemi, ou plutôt à la sévérité de M. le colonel de Kerhor, notre attitude avait changé, et lorsque, le 7 octobre, les premiers obus vinrent nous surprendre, nous avions sérieusement commencé notre éducation. Nous en appelâmes sur ce point au témoignage de M. de Kerhor lui-même qui maintes fois nous adressa des encouragements, qui nous fit même des éloges dans la seule circonstance où nous approchâmes l'ennemi (combat de Wolfengarten du 15 octobre), qui nous donna enfin cette preuve de confiance de nous remettre la garde de sa personne jusqu'à la fin du siège.

C'est le 2 novembre au matin que commença le bombardement décisif. M. le commandant supérieur ne jugea point à propos de nous adresser aucun ordre du jour de nature à nous préparer aux rudes épreuves que nous allions avoir à subir. Cependant chacun resta à son poste, bien décidé à faire son devoir, soutenu par l'exemple de M. le commandant d'artillerie Marsal, dont le procès-verbal d'enquête ne prononce même pas le nom, et qui pour nous tous pourtant était l'âme de la défense.

Le dimanche 6 novembre, cet homme de cœur fut inopinément atteint par un éclat d'obus. Avec lui devait tomber la résistance. C'est le 8 au matin qu'il fut inhumé, c'est le 8 au soir que nous vîmes, avec stupeur, noyer dans les fossés une partie des poudres. Le bruit se répandit qu'on n'avait conservé de poudre que pour un jour ou deux.

Jusqu'à tous les hommes avaient fait sans hésitation leur service. Le bombardement, on le sait, fut des plus vifs, les deux tiers de la ville étaient détruits et nous étions de garde un jour sur deux. Cette destruction des poudres jeta la démoralisation dans l'esprit de quelques-uns d'entre nous: Si on nous les poudres, disaient-ils, c'est qu'on ne veut plus se défendre.

Si devant le conseil d'enquête M. de Kerhor a affirmé qu'il n'a fait noyer les poudres que devant une menace de rébellion, nous protestons énergiquement contre cette allégation. Ce n'est qu'après la destruction ostensible des poudres que des symptômes de défiance se sont montrés dans une seule compagnie de notre bataillon, dont quelques hommes refusèrent un moment de prendre leur tour de garde. Encore eussent-ils eu observé leur capitaine et quand le drapeau blanc fut arboré, chacun était à son poste.

Nous ne répondons pas à cette articulation singulière de M. le colonel de Kerhor, qui aurait pu craindre que les mécontents ne fussent allés à l'ennemi. Elle ne supporte pas l'examen. Les chefs de corps, pressés d'en finir, avertirent, dans des rapports empreints d'une énergie évidente, des chefs de corps les plus sages, et nous refusâmes à l'admettre, car ce n'est violer trop outrageusement la vérité.

Nous ne parlerons pas non plus des tribunaux militaires auxquels M. le commandant de Neufbrisch aurait déferé les restes de service. Aucun de nous jusqu'à ce jour n'en avait entendu parler.

Nous n'abusons pas plus longtemps du temps du rédacteur, de votre hospitalité, et laissons aux voix plus autorisées le soin de rectifier bien d'autres inexactitudes contenues dans l'avis du conseil d'enquête.

Pour nous, gardes mobiles du 3e bataillon du Rhône, moins heureux que nos camarades de Belfort, de Châteaufort et de Nancy, si nous n'avons pu faire que de courts et inutiles efforts pour la défense de la place, nous reconnaissons du moins à nos voix les autorisées le soin de rectifier bien d'autres inexactitudes contenues dans l'avis du conseil d'enquête.

Recevez, monsieur le rédacteur, nos sincères remerciements.
AN. BENOIST, négociant, place de Lyon, 42;
Emile ROUSSIER, avocat, rue du Palais-de-Justice, no 6;
Antoine BENOIST, professeur, agrégé de l'Université, place de Lyon, 42;
Joanès JOLY, clerc d'avoué, rue St-Joseph, 23;
Camille ROBERT, manufacturier, 13, rue d'Anguien;
C. MOYRET, négociant, place Bellecour, 3;
Emile BREVAS, rue de Bourbon, 46;
Gabriel GAUGIER, rue Cuvier, 7;
F. CROREL, place des Pénitents-de-la-Croix, 1;
FÉLÉRIER, clerc d'avoué, rue Ferrandière, 30.

A son Excellence monsieur le maréchal Baraguay d'Hiillers, président du Conseil d'enquête sur les capitulations.

Les soussignés, gardes nationaux mobiles du

département du Haut-Rhin, ayant fait partie de la garnison de Neufbrisch, ont lu avec une douleur loueuse indignation les conclusions du conseil d'enquête sur les causes qui ont déterminé la capitulation de cette place forte.

Ils protestent avec toute l'énergie que donne à leur conscience le sentiment du devoir accompli, contre les imputations odieuses que M. le lieutenant-colonel de Kerhor, commandant supérieur de la place, n'a pas craint de diriger contre la garnison entière, en affirmant que s'il en est venu à la dure nécessité de capituler, c'est dans la crainte de voir la place livrée à l'ennemi par les mécontents.

Cette imputation, qu'aucun fait ne justifie, ne tend à rien moins qu'à entacher de traîtrise et de lâcheté les troupes composant la garnison de Neufbrisch.

Nous, surtout, Alsaciens, si cruellement frappés par les conséquences de la guerre, ne pouvons rester sous le poids d'une telle accusation, et venons réclamer hautement une nouvelle enquête, qui rétablissant les faits sous leur véritable aspect, fasse retomber sur qui de droit la responsabilité de la capitulation.

Les soussignés, confiants dans la haute impartialité de MM. les membres du conseil d'enquête, vous prient d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de leur profond respect et de leur inaltérable attachement à la France.

Sainte-Marie, le 12 mai 1872.
Sont les signatures:
H. SOUVENAGE, ex-lieutenant à la 7e compagnie, 2e bataillon;
F. BLOCH, ex-sous-lieutenant à la 7e compagnie, 2e bataillon;
Jules THOMAS, ex-sous-lieutenant à la 3e compagnie, 2e bataillon;
P. ROUDA, ex-sergent-major à la compagnie du génie;
A. HUMBURGER, ex-sergent-major au 71e de ligne;
H. MICHAUX, ex-sergent-major à la 7e compagnie, 2e bataillon;
J. BOUZEZ, ex-sergent à la 7e compagnie, 2e bataillon;
Ch. MICHELANG, ex-sergent à la 7e compagnie, 2e bataillon;
A. DIETRICH, ex-sergent à la 7e compagnie, 2e bataillon;
Jean BONNEIDER, ex-sergent-fourrier à la 7e compagnie, 2e bataillon;
O. BOUROGOS, ex-fourrier d'ordre du 2e bataillon;
O. LADAGE, J.-B. RHOUD, J. KLEIN, L. MATHIEU, F. BACHER, Juste BONNEIDER, Ph. CAQUELIN, A. URNER, H. SERRAY, P. STEUBER, E. FRAH-BACH, J. DIEUDONNE,
ex-capitaines au 2e bataillon.

COURRIER DE PARIS

Paris, 14 mai.

La régénération continue son petit bon-homme de chemin. On a donné hier aux Variétés les Cent Vierges, opérette-bouffe de MM. Clairville, Chivot et Duru. Vous voyez assez d'ici ce que ce peut être, et si vous ne le voyez pas, je suis bien embarrassé de vous le dire. S'amuse-t-on, au moins? Si l'on s'amuse, j'excuserais tout; car il ne m'en faut pas davantage, et je ne suis plus méchant que cela. Mais on fait tout au plus ce qu'Alfred de Musset appelait « passer le temps », et c'est un grand malheur, ajoutait-il, que d'en être réduit là. Du reste, toilettes dans la salle, toilettes sur la scène, et la fine fleur des descendants des singes de Darwin. Quant aux acteurs, ou plutôt aux actrices, vous pensez bien qu'il n'y en avait pas cent à la fois sur les planches. Le personnel des Variétés n'y eût pas suffi, ni aucun personnel, je crois. On s'est contenté d'en mettre 14 (l'homme fort, comme on dit au jour de loto), et, en effet, ce chiffre peut sembler encore passablement fort.

Francisque Sarcey, dit la critique incorruptible, a fait, à propos de ce mauvais goût théâtral, un excellent feuilleton dans un des derniers numéros du Temps. Il constate que ce goût était autrefois meilleur, plus simple surtout. Nos pères s'amusèrent avec des bluettes sans prétention, tandis qu'il nous faut aujourd'hui, même pour les scènes de genre, des pièces en trois ou quatre actes pour le moins et des peintures de mœurs, bonnes ou mauvaises. Otez les Français, qui ont le répertoire de Molière, et le Palais-Royal, qui à celui de Grassot, Hyacinthe, etc., et dites moi où se trouve présentement la comédie. Dans les salons peut-être; mais celle-là gate et ne corrompt pas. Ailleurs, où l'on avait l'habitude de

lets, les portes étaient enlevées aux maisons, les immondices, les ordures de toutes sortes encombraient les rues; dans les jardins, dont les arbustes étaient hachés ou brisés, on ne voyait que des bouteilles cassées, des os, des pots, des assiettes, des casseroles, des vieux habits déchirés; dans les rez-de-chaussée, les chevaux habitaient les salons, et leur fumier s'amoncelait contre les lambris dorés; aux fenêtres, sur les balcons, se traînaient des chemises dégraissées et des mouchoirs sales; les églises étaient transformées en casernes; on lavait les légumes dans les fonts baptismaux. Partout des troupiers; presque nulle part des habitants.

A côté de cette dévastation navrante, un ordre admirable dans les choses de la guerre; sur toutes les hauteurs qui commandent une certaine étendue de pays, des batteries sont cachées derrière des terrassements; des avenues entières, des parcs, des bois ont été abattus, et les arbres, sciés à trois pieds du sol, gissent à terre avec toutes leurs branches; les villages, les maisons isolées, les jardins enclos de murs ont été fortifiés; les rues sont barricadées avec des arbres et des pavés; les murs sont crénelés, percés de meurtrières et garnis de tréteaux ou de tables sur lesquels les soldats peuvent monter pour repousser une attaque venant de Paris; partout, au coin des rues et des chemins des écorchés, un allemand, indiquent les directions et les lieux de réunion, en cas d'alarme; le long des routes courent des fils télégraphiques; et dans les plaines des terrassements sont élevés pour abriter les tirailleurs; contre ces obstacles, une sortie aura bien peu de chances, et les assiégés perdront vingt hommes avant d'en tuer un à l'ennemi.

(Temps) (A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 16 Mai 1872.

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

— L'ai-je bien roulé! dit mon compagnon en s'étendant à côté de moi; ce soir il rage, demain il sera fureux, quand il aura compris comment d'un bout à l'autre je me suis moqué de lui. Je ne regrette qu'à moitié de m'être laissé prendre; depuis trois mois je n'avais pas eu une si bonne soirée!

Peu à peu, le silence se fit; tous les hommes étaient étendus sur la paille, et le sergent lui-même s'était enveloppé dans sa grande capote; un brasier ardent emplissait la cheminée, et les charbons roulaient jusque sur les premières frises, qui brélaient lentement. Dans la pièce voisine, on entendait le murmure des hommes de garde et au dehors le pas régulier de la sentinelle.

Bien que je n'eusse pas dormi la nuit précédente, je ne pensais pas au sommeil; je regardais autour de moi, et je cherchais un moyen de m'échapper, ce qui, à vrai dire, ne paraissait pas facile.

Cependant je remarquai que quand un des soldats voulait sortir, il embaïtait tout simplement par-dessus l'homme qui était couché en travers de la porte sans que celui-ci relevât la tête pour regarder ou demander qui passait sur lui. Au retour, les choses s'exécutaient exactement de la même manière: on tirait la porte qui ouvrait en dehors sans la fermer complètement.

faire cela: c'est risquer votre vie.
— J'en risquerai beaucoup d'autres en ne le faisant pas.

— Il me regarda longuement.
— Bien, dit-il, allez; mais je ne vous accompagne pas; seul, vous avez plus de chance.

J'attendis encore une demi-heure. Les soldats, fatigués, dormaient à poings fermés: un ronfleur couvrait tous les bruits de ses aspirations levées.

Je me levai doucement; mon compagnon me jeta le sein.

— Adieu et bonne chance.
Mais au moment où j'allais faire mon premier pas vers la porte, un soldat se retourna, et me coucha rapidement.

Bientôt tout reprit dans le calme, le soldat ne s'était pas réveillé; il fallait se hâter. J'enjambai par-dessus un premier corps, puis par-dessus un second. Mais une difficulté se présenta: deux soldats couchés côte à côte me barraient le passage, et je ne savais où poser le pied de peur de leur marcher sur les mains. Heureusement, le feu jeta une lueur qui éclaira la pièce. Je passai. J'étais à la porte.

— Je mis à courir, et après avoir franchi une haie, je me trouvais dans un bois où dans un parc, en tout cas dans un endroit couvert d'arbres. De temps en temps je me retournais, mais le bruit de voix diminuait, la lumière s'affaiblissait, et l'on ne paraissait pas diriger la poursuite de mon côté.

— Où étais-je? où allais-je? Je n'en savais rien. Un coup de canon vint me donner la direction à suivre, pour ne pas retomber dans les lignes des avant-postes et m'éloigner de Paris.

Au milieu de la nuit et dans ce bois, je ne pouvais pas me reconnaître. Je marchai au hasard, doucement, et en prenant les mêmes précautions que la nuit précédente.

Après ce bois, je trouvais une plaine, que je traversai en me glissant de haie en haie, de buisson en buisson, de pépinière en pépinière, puis je rebatai dans un bois. Il me semblait que je devais être aux environs de Sceaux, à Aulnay, à Chatenay peut-être, mais il m'était impossible de me fixer d'une manière précise.

Je m'arrêtai dans ce bois, décidé à y passer le reste de la nuit; et ayant rencontré un fossé plein de feuilles, je m'y couchai, roulé dans ma capote. J'étais assez éloigné de ma prison pour qu'on ne vint pas me chercher là. La fatigue et l'émotion aussi, il faut dire, m'avaient brisé; je m'endormis jusqu'au matin.

En m'éveillant, mon premier soin fut de me débarrasser de la capote que j'avais sur le dos; je la pliai et la cachai sous les feuilles. Par

une large brèche avait enlevé trois ou quatre mètres de clôture, je passai dans la propriété voisine, puis de celle-là dans une autre par une brèche semblable. J'allais vite, mais cependant en écoutant.

Tout à coup j'entendis un bruit de voix qui paraît de la maison où j'avais été enfermé, puis je vis des lumières briller dans la nuit. On s'était aperçu de mon évasion et l'on me cherchait.

Je me mis à courir, et après avoir franchi une haie, je me trouvais dans un bois où dans un parc, en tout cas dans un endroit couvert d'arbres. De temps en temps je me retournais, mais le bruit de voix diminuait, la lumière s'affaiblissait, et l'on ne paraissait pas diriger la poursuite de mon côté.

— Où étais-je? où allais-je? Je n'en savais rien. Un coup de canon vint me donner la direction à suivre, pour ne pas retomber dans les lignes des avant-postes et m'éloigner de Paris.

Au milieu de la nuit et dans ce bois, je ne pouvais pas me reconnaître. Je marchai au hasard, doucement, et en prenant les mêmes précautions que la nuit précédente.

Après ce bois, je trouvais une plaine, que je traversai en me glissant de haie en haie, de buisson en buisson, de pépinière en pépinière, puis je rebatai dans un bois. Il me semblait que je devais être aux environs de Sceaux, à Aulnay, à Chatenay peut-être, mais il m'était impossible de me fixer d'une manière précise.

dessus ma veste je portais une blouse bleue; je l'ôtai et la cachai aussi. Puis cela fait, je retournai mon bonnet de fourrure, mettant le poil en dedans et le cuir en dehors; si l'on avait donné le signalement d'un homme en blouse et en bonnet fourré, je ne ressemblais plus à cet homme-là.

Je n'avais pas renoncé à mon projet d'entrer dans Paris; mais, après avoir été arrêté sur la rive gauche, il était imprudent de recommencer une tentative à l'endroit où j'avais échoué; je résolus de la risquer sur la rive droite ou sur la Marne; c'était un retard, mais il était commandé, et d'ailleurs il m'offrait l'avantage de parcourir les positions ennemies.

Le jour qui se leva lentement me montra que je ne m'étais pas trompé de beaucoup dans mes conjectures; j'étais dans le bois de Verrières; si l'on ne m'arrêtait pas, je pouvais, par Wissous ou Rungis, gagner Villeneuve-Saint-Georges, et de là me diriger sur Bonneuil ou Créteil.

Non-seulement on ne m'arrêta pas, mais on ne me demanda même non laisser-passer que deux fois, et cependant les villages que je traversais étaient pleins de soldats bavarois et prussiens. On en voyait partout, dans les rues, sur les portes, aux fenêtres. Ils faisaient leur toilette du matin, c'est-à-dire qu'ils se peignaient et se brossaient, surtout ils ciraient leurs bottes en se perchant sur le rebord des croisées. Cirer paraissait être pour eux une occupation favorite, ils frotaient, frotaient.

Les cavaliers, après avoir ciré le cuir de leur pantalon dans les parties qu'ils pouvaient atteindre, se mettaient à quatre pattes et tendant en l'air leur rotundité, ils se frottaient et se frottaient; et cela avec tant de fracas, tant que le cuir ne brillait pas comme un miroir. Puis, à son tour, il se mettait à quatre pattes.

Sous cette invasion, ces malheureux villages avaient pris un aspect pitoyable. Les vo-</

la chercher, il n'y en a plus, ni au Vaudeville, ni au Miss Milton, les Femmes fortes, etc.

Pas au opérette en tout cas; je vous le répète, elles sont au bout de leur temps, et il faudrait autre chose que les productions d'apré sent pour les ressusciter.

Si vous saviez, dans ce Paris si séduisant, le nombre d'individus qui, chaque soir, après avoir dîné au restaurant ou chez eux, arpentent mélancoliquement le boulevard sans savoir que faire!

C'est alors qu'on peuple les brasseries, les cafés, les bistrucques. C'est alors qu'on va s'assombrer mortellement aux Folies-Bergères (qui n'en font d'ailleurs pas mieux leurs affaires), où on s'échoue au Roi-Crocot ou au Phoque à ventre blanc.

En même temps on assure qu'ils seraient disposés à céder à assez bon compte les chapelets qu'ils nous ont pris (300,000 intacts et 200,000 sans balonnette).

La maladie de M. de Bismarck est sans gravité; plus puissamment que jamais, du reste. On raconte à ce sujet que la reine Augusta, interrogée sur je ne sais quelles intentions politiques par la reine d'Angleterre, lui aurait répondu de s'adresser au chancelier: «Nous ne sommes rien, aurait-elle dit, et il est tout.»

Avez-vous remarqué dans le Rappel les allégations étranges profferées par MM. Hugo père et fils contre le colonel Turmier, commandant de place de Thionville, qu'ils accusent d'avoir fait sa partie dans une casemate pendant que la ville brûlait sous les obus prussiens? Il faut de toute nécessité que cela soit confirmé ou démenti, et l'on attend. Mais comme je vous l'écrivais hier, je vois avec peine ce retour aux récriminations mutuelles et universelles qui nous ont déjà fait tant de mal. Car on ne sait où cela peut mener. Hélas! à l'exception de trois ou quatre grands coupables, il faut bien se dire que la nation entière est logée à la même enseigne et mériterait d'être jugée si elle n'avait déjà été punie.

LES GROUPES PARLEMENTAIRES.

Nous avons donné, il y a quelques jours, la composition des membres du centre gauche, voici aujourd'hui un aperçu de la composition des divers groupes de la Chambre et des lieux où ils se réunissent.

L'extrême droite se réunit le mercredi soir à Versailles, dans l'appartement du duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, à l'hôtel des Réservoirs. Cette fraction compte 75 à 80 membres.

La droite modérée ou réunion Colbert, de formation récente, se réunit, sur convocation spéciale, à l'hôtel de France. (Environ 100 membres.)

La réunion dite des Réservoirs, est une sorte de terrain commun, pour les deux précédentes et comprend, de plus, un certain nombre de membres qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre. Elle se tient le lundi et le jeudi à l'hôtel des Réservoirs et compte de 220 à 230 inscrits.

Le centre droit se réunit le mardi et le vendredi à l'hôtel de la Chaise. (Environ 160 membres.)

Le centre gauche se réunit le mardi et le vendredi, à Versailles, à l'hôtel des Réservoirs et le mercredi à Paris chez le comte Rampon, rue de Varenne. (Environ 160 membres.)

NOUVELLES ET BRUITS

Une dépêche de Versailles, 14 mai, nous met en garde contre l'espoir prématuré que l'on pourrait concevoir d'une très-prochaine libération du territoire.

Les négociations sont à peine commencées. Le comte d'Armin n'avait pas encore reçu samedi ni même dimanche la réponse de M. de Bismarck à la dépêche dans laquelle il a rendu compte de la seule entrevue, qu'il ait eue jusqu'ici avec M. Thiers (le 1<sup>er</sup> mai).

D'un autre côté, on annonce que le baron de Holstein, secrétaire de l'ambassade prussienne à Paris, parti il y a quelques jours pour Berlin, doit être de retour avant la fin de cette semaine.

On pense qu'il sera porteur de dépêches importantes, relatives aux négociations entamées en vue de la libération du territoire.

Le maréchal Bazaine s'est-il oui ou non constitué prisonnier.

Oui, répond le Courrier de France et en même temps il donne sur l'événement des détails qui, en effet, sont de nature à faire croire qu'il dit vrai, tant ils sont précis et en partie véritablement intimes.

Hier matin, d'après le Courrier, à six heures moins un quart, le maréchal Bazaine, accompagné de ses deux aides de camp, MM. les lieutenants-colonnels d'état-major Magnan et Villette, est parti pour Versailles dans son coupé.

En même temps, le valet de chambre du maréchal, Louis, se rendait à la gare d'Ouest avec les bagages, composés d'une malle et d'un sac de nuit, prendre le premier train de Paris à Versailles.

Le maréchal s'était levé à quatre heures et demie. Les aides de camp, en arrivant à cinq heures un quart, l'avaient trouvé habillé et les attendant dans son cabinet avec le maréchal. M. Bazaine était vêtu de noir, et portait un pardessus de couleur foncée. Il semblait assez calme.

La voiture a dû arriver à Versailles à neuf heures et demie. Il était convenu que, tandis que le maréchal s'installait, M. Magnan irait au ministère de la guerre chercher l'ordre d'écrou.

Les travaux de la maison qui sert de prison au maréchal sont complètement terminés depuis avant-hier matin.

Le lieutenant-colonel d'état-major Gaillard avait lui-même dirigé les ouvriers.

L'instruction commencera aujourd'hui. Un appartement est préparé au rez-de-chaussée de la maison pour le général Rivière qui en est chargé.

Ici s'arrêtent les informations du Courrier. Nous les reproduisons sans pouvoir en garantir l'exactitude.

On sait du reste qu'une dépêche de ce matin, sans rien affirmer, est vraie, tend à confirmer que Bazaine s'est décerné prisonnier à Versailles.

Le rapprochement entre M. le président de la République et la commission de réorganisation militaire s'accroît de plus en plus. Le seul point sur lequel l'entente n'a pas encore pu s'établir, c'est, au dire du Nouvelliste universel, l'incorporation effective de tout le contingent.

La commission persiste à demander que les réserves soient incorporées au moins pendant six mois la première année, et trois mois pendant la seconde, tandis que M. le chef du pouvoir exécutif pense que cette incorporation serait insuffisante, et qu'il faudrait mieux consacrer les dépenses qu'elle entraînerait à l'augmentation de la durée du service actif.

L'incorporation effective des 50,000 hommes de la réserve dans les conditions où elle est proposée, n'entraînerait que vingt millions de dépenses par an.

M. de Goulard a annoncé à l'Assemblée le dépôt très prochain du budget de 1873. Nous pouvons ajouter que M. le ministre des finances a déclaré, au sein de la commission du budget de 1872, que le projet qu'il annonce peut ainsi se résumer: les dépenses s'élèvent à 2 milliards 400 millions, c'est-à-dire un chiffre supérieur de 53 millions à celui de 1872. Les recettes fourniront deux milliards 425 millions, soit un excédant de 19 millions.

Dans l'excédant des dépenses, le budget de la guerre figure pour 9 millions; les impôts nouveaux, entre autres les matières premières, comptent pour 120 millions dans le total des recettes. Le ministre a ajouté que le gouvernement espérait aboutir à des conclusions heureuses dans les négociations entamées pour la révision des traités de commerce. Le ministre a enfin exprimé le vœu, pour éviter l'emploi des douzièmes provisoires, que l'examen du budget de 1873 soit confié à la commission actuelle.

L'accord n'ayant pu se faire entre la commission et le gouvernement sur le mode de nomination des conseillers d'Etat, il est décidé, dit-on, que la troisième délibération n'aura lieu que pour amener le retrait et le rejet de la loi. Le statu quo sera maintenu.

La commission électorale a entendu M. Wallon qui a défendu son projet de vote obligatoire et a demandé qu'on fit de sa proposition un projet de loi spécial. La commission, approuvant le principe du vote obligatoire, se boquera à l'inscrire dans la loi électorale proprement dite.

En présence du nombre d'affaires dont l'Assemblée est surchargée, la commission qui s'occupe de la proposition Flotard tendant à la suppression de la séance publique du jeudi a décidé que, pour le moment, il n'y avait pas lieu de prendre cette proposition en considération.

Le Rappel publie sous ce titre: La République sans les républicains, un article dans lequel M. L. Blanc souhaite le triomphe de l'idée républicaine, par quelques maîtres qu'il s'accroisse et pourvu qu'on ne s'écarte pas des principes qui sont la conséquence de cette idée.

Un journal du matin annonce que M. Clément Duvernois se porte candidat dans l'Yonne.

Le Journal de Belfort annonce que M. Bartholdi, l'artiste alsacien qui a doté la ville de Colmar des statues de Rapp et de Bruat, et qui est l'auteur du beau groupe de bronze offert par les Alsaciens-Lorrains à M. Gambetta, a offert à la municipalité de Belfort de faire exécuter au haut relief un lion monumental sur la paroi verticale du château.

Sculptée dans la rocher même, l'image du noble animal rappellerait aux générations futures la défense de Belfort en 1870-1871. C'est une conception grandiose, dont le dessin réduit est déposé à la mairie, en attendant que le conseil municipal ait statué sur la généreuse et patriotique proposition de M. Bartholdi.

M. de Bismarck quitte Berlin demain. Il se rend directement à sa propriété de Varzin, pour prendre les quelques semaines de repos qui lui sont ordonnées par les médecins.

deux tiers en or et un tiers en bons au pair, portant 5 pour 100 d'intérêts, et dotés de 1 pour 100 d'amortissement.

Le comité des porteurs étrangers de bons aurait adhéré d'avance à cette convention.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 mai 1873.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à 2 heures 45. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Haentjens dépose un projet de résolution ainsi conçu: L'Assemblée nationale, considérant qu'il est contraire à toute équité que la capitulation de Paris échappât à l'enquête commune...

M. Dufaure, ministre de la justice, dépose un projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1874 les décrets relatifs au rétablissement de la loi de l'état civil à Paris.

M. de Ravinel demande le renvoi à la commission des articles 1, 4, 5, 6, 10, 11 de la convention franco-allemande.

M. de Ravinel. — J'ai dit hier que M. le directeur des postes était, dans ses paroles, le meilleur soutien des adversaires de la convention postale.

M. le directeur des postes a déclaré qu'il avait fait tous ses efforts pour soutenir le système français.

Nous demandons que plusieurs articles de la convention soient renvoyés à la commission.

M. Rampout a affirmé qu'il avait suivi les instructions du ministre des finances et du gouvernement. Cette assertion est inexacte.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, rétorque l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

M. de Rémusat. — Renvoyez l'article 4 de la convention à la commission, c'est lui renvoyer le projet tout entier, car là est l'essence de la convention.

Ce système n'établissant qu'une faible rémunération d'un service rendu.

L'orateur termine en disant que la convention actuelle augmenterait les sacrifices d'une somme de 9 millions, qu'on serait obligé de demander aux contribuables. (Mouvements divers.)

M. Rouher, (Mouvement d'attention). — L'Assemblée voudrait bien reconnaître que si je monte à la tribune, j'y suis, pour ainsi dire, contraint, j'ai un autre titre à son indulgence dans cette question, je suis complètement ministériel.

Quant au double rôle attribué à M. Vandal, que M. de Choiseul me permette de le lui dire: il connaît tout ce qu'il connaît. M. Vandal et moi, nous nous soumettons à son devoir hiérarchique, mais M. Vandal a toujours été partisan de la lettre en transit ne devait pas payer comme la lettre à l'intérieur. Du reste, il n'y a point d'appréciation politique, mais une appréciation économique.

Puisque toute l'Europe est arrivée au système consacré par le projet de loi, il n'y a plus pour la France un acte de volonté, mais un acte de résignation nécessaire. Vous ne sauriez refuser votre part dans le creuset. C'est un élan vers le progrès; c'est la consécration du progrès international. Je n'hésite point à donner mon vote à la convention internationale qui vous est soumise. (Mouvement prolongé.)

M. Dahirel. — La commission se trouve en présence de l'amendement de M. de Ravinel, qui demande le renvoi à cette commission de divers articles. La commission refuse le renvoi et demande que vous adoptiez la convention. Elle est, à cet égard, de l'avis du ministre des affaires étrangères. Elle s'est rendue aux motifs qu'il a fait valoir, elle a compris ce qu'il y a de libéral, d'élevé dans cette convention; et ce sont ces raisons que nous avons adoptées, sans avoir besoin de discours que nous avons entendus tout à l'heure. (Vive approbation à droite et à gauche.)

La demande de renvoi de M. de Ravinel est rejetée.

L'article unique est lu par M. le président, et la convention par un secrétaire. L'approbation est donnée à l'article et à la convention.

Député par M. de Goulard de deux projets de loi portant règlement des comptes définitifs de 1867 et 1868. M. d'Andelaré demande qu'une commission de 30 membres soit chargée de l'examen de ces deux projets. Adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Tolain et plusieurs de ses collègues, tendant à abroger les articles 291 à 294 du code pénal, et la loi du 10 avril 1834 sur le droit d'association.

M. d'Haussonville a la parole sur la discussion générale. Il rappelle qu'il est l'auteur d'un contre-projet que n'a pas adopté la commission.

Il rappelle que la proposition qui a saisi la commission était signée par un grand nombre d'hommes de divers cotés de l'Assemblée. Il examine les diverses législations qui se sont succédées depuis la révolution de 1789, depuis la législation transcrite et taquée du premier empire.

Il passe ensuite à la législation de 1834 et à celle de 1834 et à l'état d'opinion de cet illustre homme d'Etat à la vieillesse duquel tout le monde rend hommage. (Exclamations d'étonnement.) M. Guizot acceptait le principe de l'association, mais pensait que provisoirement on ne devait pas l'appliquer. C'est là un provisoire qui a duré jusqu'à ce jour.

Sous la révolution de 1848, le droit d'association a été de bon sens. (Bruit.) Sous l'empire, on était-il de Jean-Baptiste dit Danton, vous en donner un exemple en vous citant ce fait que sous ce régime de nos collègues et un de mes amis, ayant demandé l'autorisation de fonder une association de gymnastique, n'a pu l'obtenir. (Longs rires.) Je ne parlerai pas cette courte lune de miel (Ah! ah!) de 1867 et du mouvement qui, après avoir emporté M. Emile Ollivier, nous a ramené l'honorable M. Jules Favre. (Rires). — Très-bien sur quelques bancs.

L'honorable orateur examine le rôle de la glorieuse révolution de 1789. (Ah! ah!) Il explique qu'une des raisons qui a fait supprimer le droit d'association a été de la suppression du droit de corporations; l'Etat, pour régénérer les forces sociales, a dû songer à renverser tous les obstacles qui s'opposaient à son action, et c'est pour cela qu'il a supprimé les moyens qu'avaient les citoyens d'organiser des centres de résistance.

L'Etat a voulu ainsi empêcher la création de souverainetés partielles.

Beaucoup de personnes ont confondu la liberté d'association avec le droit de réunion. De là la formation des sociétés des jacobins et des cordeliers qui ont jeté un éclat si lugubre sur notre histoire contemporaine.

Le droit de réunion peut devenir quelquefois un droit dangereux. Le droit d'association n'est ni un bien ni un mal; c'est une arme qui peut tomber dans une bonne ou dans une mauvaise main. Si elle est tombée dans une mauvaise main, c'est la faute de la loi. Ceux qui veulent des associations défendues ne demandent pas de permissions. Les autres se morfondent dans les ministères, et les mauvais sont agacés.

On connaît l'internationalité: cette grande société s'est constituée malgré tout ce que l'empire a pu faire pour l'empêcher. (Bruit et interruptions.) M. Mettetal me dit que c'est l'empire qui l'a organisée. Toujours est-il qu'il a voulu la défendre. En un mot, la loi de 1834, en fait d'association, n'a rien prévenu ni rien réprimé. (Vive approbation sur divers bancs.)

Une note à droite. — Supprimez le code pénal, puisqu'il n'empêche pas le crime!

M. d'Haussonville continue à soutenir l'utilité du développement des associations et à repousser la confusion dans la prohibition de la loi de 1834 sur les associations littéraires et religieuses. A ces dernières associations surtout, il ne faut pas la garantie du bon plaisir, mais la garantie salubre et féconde du droit commun. (Très-bien à gauche.)

L'orateur entre ensuite dans le détail du projet de loi formulé par la commission. Il voudrait que la question des associations illicites fut laissée aux juges qui seuls peuvent réellement déclarer ce qui est illicite, c'est-à-dire qui est contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Il voudrait encore que la juridiction fut différente suivant qu'il s'agit de délits réels ou d'infractions matérielles. Dans le premier cas, le jury peut être saisi; dans l'autre, ce devrait être la police correctionnelle.

Ne pas passer à une seconde délibération sur le projet de loi, ce serait à désespérer que le droit d'association fut jamais librement reconnu en France; car jamais l'Assemblée n'a donné plus de preuves de ses sentiments de conservation et de liberté.

L'Assemblée, dans ses divers projets de lois, a affirmé cette assertion. Ainsi en est-il du projet de décentralisation dont l'excellence a été reconnue même par un grand nombre de ses adversaires.

Une voix. — Mais non! mais non! M. d'Haussonville termine en demandant que l'Assemblée consacre le droit d'association. Elle aura ainsi consacré une vraie et féconde liberté. (Vive approbation.)

M. de Goulard, ministre des finances, dépose le projet de budget des recettes et des dépenses pour l'année 1873.

La suite de la discussion sur le droit d'association est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 30.

SÉRICICULTURE

Les avis sur la récolte ont complètement changé depuis quelques jours, et sont loin d'être favorables aujourd'hui. La température froide et humide qui règne depuis la semaine dernière est très-préjudiciable aux vers et surtout à ceux qui sortent de la 4<sup>e</sup> maladie. Les races jannes entre autres ont été très-éprouvées, et de divers côtés on signale des échecs qui font craindre des déceptions pour la période de la montée. Les reproductions

ont presque complètement échoué dans beaucoup de localités. Seuls les cartons d'importation du Japon qui ont été continués à bien marcher et, malgré le décalé d'éclatement, ils sont encore assez nombreux. Tel est le résumé des nouvelles qui nous parviennent depuis plusieurs jours et qui se répètent à peu près toutes; mais nous devons nous tenir toutefois méfiant en garde contre des exagérations auxquelles il est bien difficile de ne pas céder en pareille circonstance. Le mal n'est sans doute pas aussi grand que certains avis tendraient à le faire croire, en représentant la récolte comme fortement compromise.

L'Italie qui n'est pas mieux partagée que la France sous le rapport de la température n'envoie que très peu de plantes. Jusqu'à présent les vers sont de la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> maladie dans le Milanais et le Grémonais, de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> dans la province d'Udine, dans la Toscane et dans les Romagnes. Les dernières nouvelles sont cependant moins favorables et sont accompagnées de plus de restrictions.

En Espagne la récolte est retardée par le froid. Les prix sont de 5.75 à 6 pour les japonais et de 6.50 à 6.50 sur les jannes.

CHRONIQUE

Hier, dès six heures du matin, une grande foule assiéga les guichets de la Recette municipale et du Comptoir d'escompte de Paris pour souscrire au nouvel emprunt de la ville: aujourd'hui il en est de même. C'est l'épargne et non la spéculation qui souscrit. Mais malgré la petite quotité des demandes partielles, l'affluence est telle qu'une réduction est probable.

Nos petits capitalistes feront donc une bonne affaire et l'emprunt, ainsi placé, est classé dès le premier jour: deux bonheurs chosés.

Déjà nous avons raison de dire que le crédit de notre ville était toujours excellent.

M. Teyssier a été mandé à comparaître devant M. Journe! juge d'instruction, qui s'occupe de l'affaire du comité central.

M. Roche a été cité pour la seconde fois. MM. Gaillon et Valier, conseillers municipaux, ont été entendus comme témoins dans l'après-midi du lundi.

Une partie des membres du comité central, détenus à la prison Saint-Vincent-de-Paul, ont été mis en liberté hier deux heures et demie, après un nouvel interrogatoire de M. Journe!.

C'est décidément au 2 juin (dimanche) que seront remises l'ouverture et l'inauguration de l'Exposition.

Nous lisons dans le Figaro la note suivante qui se rapporte au projet dont nous parlions hier d'une campagne d'exercice pour l'armée de Lyon:

L'armée de Lyon ne se plaindra pas de rester dans l'inaction. Elle va opérer, dans la première quinzaine de juin, une grande marche militaire accompagnée de grandes manœuvres, et un simulacre de campagne qui durera trois semaines.

Elle se rendra jusqu'à Langres, qui sera l'objet de l'opération. On emploiera, dans cette circonstance, plusieurs nouveaux systèmes de locomotion et de transports des troupes, par terre et par voies ferrées. Les officiers de l'état-major du général Bourbaki doivent se rendre proclamer sur le terrain, pour faire les préparatifs de cette expédition.

Nous savions aussi bien que le Figaro le nom de la ville qui est ici indiqué; mais Langres est en Champagne; la Champagne est encore occupée, nous avons préféré le taire.

Voici quelques faits qui prouvent avec quelle hâte le public s'est porté à la souscription du nouvel emprunt municipal:

Au comptoir d'escompte, à cinq heures, trois femmes attendaient déjà l'ouverture du guichet, qui ne devait s'ouvrir qu'à 9 heures. Elles avaient eu à attendre une heure et demie. Par la même pluie battante, à la Recette municipale, à 6 h. 1/2, il y avait déjà une queue considérable. Par humanité, on s'est hâté d'ouvrir les guichets.

A l'hôtel de ville, 330 souscripteurs se sont succédés dans cette première journée.

Hier, la quatrième chambre de la cour a rendu son arrêt sur la poursuite en refus d'insertion intentée par M. Andrieux contre la Comédie politique.

Elle a décidé que l'article 11 de la loi du 25 mars 1822 devait être interprété en ce sens que si la réponse n'était pas remise au journaliste trois jours avant la publication de son prochain numéro, il n'était tenu de l'insérer que dans le numéro qui suivait l'expiration des trois jours.

Le tribunal en première instance avait condamné M. Ponet à 100 fr. d'amende.

M. l'avocat général de Prandiére a conclu à la confirmation de ces conclusions.

Nous apprenons que M. Andrieux s'est pourvu immédiatement en cassation contre cette décision qui n'a aucun rapport avec la plainte en diffamation portée devant le jury par M. Andrieux et qui verra le 23 mai courant.

M. Ponet a également interjeté appel, comme on sait, du jugement correctionnel qui l'a condamné à 200 fr. d'amende pour diffamation envers M. Braconnier, directeur des prisons de Lyon.

L'appel verra prochainement devant la quatrième chambre.

C'est aujourd'hui que vient devant le tribunal correctionnel l'affaire de M. Pelagaud, rédacteur du Salut public, contre M. Ferrier, artiste dramatique, celui qui l'a frappé l'autre jour dans les couloirs. Nous donnerons le jugement demain matin.

C'est une chose singulière que le refroidissement régulier de la température à ce moment de l'année. On n'en a pas d'explication bien certaine. L'une de celles qu'on donne est, croyons-nous, l'interposition entre le soleil et la terre d'une sorte de rideau d'aérolithes qui nous déroberaient la chaleur et accompliraient leur révolution dans le cours d'une année.

Les méridionaux qui se trouvent en grand nombre d'eux, je suis sûr qu'il fait un soleil magnifique. C'est justement les jours de Toulouse, arrivés hier et aujourd'hui, se plaingent du froid. Consolons-nous donc en pensant que nous ne sommes pas les seuls à souffrir.

La note suivante a été communiquée aux journaux par la direction des contributions tabacs:

« Des débiteurs de tabacs ont exprimé des appréhensions au sujet des renseignements qui leur ont été demandés sur leurs titres à l'obtention des débits. Aucune appréhension n'est à concevoir; il s'agit simplement de renseignements nécessaires pour reconstituer les dossiers qui ont été incendiés avec le ministère des finances. »

L'école des beaux-arts de Lyon doit, nous assure-t-on, faire figurer à l'Exposition un éventail de notre ville les œuvres qui ont obtenu les premiers prix dans les divers concours depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

Nous recevons la lettre suivante: Lyon, 15 mai 1873.

Dans votre numéro de ce jour, vous publiez une lettre signée: « Un membre de la Société Cécile, » moi, que par la voie qu'il a lui-même choisie, je ne fais connaître ses sentiments; leur expression a été pour moi une large récompense pour les efforts que j'ai faits pour que rien ne manquât à l'éclat de la fête donnée samedi dernier au palais de la Bourse; mais je dois ajouter que ces efforts auraient été vains si je n'avais trouvé dans l'orchestre de la société symphonique et chez les éminents artistes auxquels j'ai fait appel à la dernière heure, le concours le plus empressé et le plus intelligent.

Je les prie donc d'agréer l'expression de toute ma gratitude et de prendre pour eux une bonne part des éloges qui me sont décernés par la Sainte-Cécile.

Agriez, etc. E. MASQUÉ.

L'administration des concerts de Bellecour n'ayant pu donner régulièrement ses soirées musicales par suite du mauvais temps, l'honorable informateur le public qu'elle aurait lieu tous les soirs, lorsque la température le permettrait, cela jusqu'à la fin du mois.

A partir du 1<sup>er</sup> juin les concerts reprendront leur cours habituel, c'est-à-dire: tous les dimanches, mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine.

Mercredi soir 15 courant, grand concert extraordinaire dans lequel on entendra la fantaisie sur Ruys-Blas de Marchetti, musique inédite en France.

L'omission d'une phrase par nos compositeurs a rendu obscur le sens d'un passage de la chronique que nous avons consacré, dans notre numéro du 13, au projet d'amener à Lyon les eaux de la rivière d'Ain.

On nous fait dire que « grâce à cette hauteur exceptionnelle on obtiendrait pour le débit par seconde de chaque mètre cube d'eau une force qui serait équivalente à celle de plus de

La majorité de la commission parait d'avis de statuer maintenant sur le sort de la plupart des détenus ou libérés par ordonnance de non-lieu. La proposition sera modifiée en ce sens.

DEPÊCHES DU SOIR

Paris, 15 mai. Le Journal officiel publie les nominations de M. de Noailles comme ministre de France à Washington; de M. Forzy à Athènes; de M. Gobineau à Stockholm; de M. de Gabric à La Haye.

Des télégrammes officiels de Navarre annoncent qu'une seule bande existe encore, celle de Garasa. Elle est poursuivie par Moriones.

Reichstag. — M. de Benningsen propose la création d'un consulat général à Rome, devenu nécessaire par suite du refus de la curie romaine d'accepter M. de Hohenlohe comme ambassadeur.

Madrid, 14 mai. Des télégrammes officiels de Navarre annoncent qu'une seule bande existe encore, celle de Garasa.

Paris, 15 mai. Le Times publie une dépêche datée de Philadelphie du 14 mai, disant que le gouvernement n'a pas encore obtenu la majorité des deux tiers du sénat, nécessaire à la ratification du traité supplémentaire.

Dépêches particulières

De JOURNAL DE LYON

Francfort, 14, 5 h. 10 s. Paris, Londres, Vienne, etc.

Table of exchange rates for various cities including London, Berlin, Amsterdam, and Vienna.

Table titled 'BOURSE DE PARIS' showing market data for the 15th of May.

Table titled 'BULLETIN AGRICOLE ET COMMERCIAL' providing agricultural and commercial news.

Plusieurs cultivateurs nous ont exprimé au dernier marché de la Guillotière au sujet des pluies récentes une vive inquiétude.

On a jugé par les jeunes bourgeois que l'on a apportés ce matin en ville des environs de Lyon, et par l'état des ceps à l'école de vignes de la ville, au parc, où sont cultivés les principaux cépages des meilleurs crus de France et de l'étranger, il n'y a que peu de mal.

accident, ils tiendront donc ce qu'ils promettaient il y a un mois. En général, les créoles, partout, se présentent sous le plus bel aspect.

Une autre préoccupation actuelle de l'agriculteur, ce sont les insectes et les mollusques nuisibles; les chenilles sont éclosées, les escargots aussi, de sorte que force est aux cultivateurs d'exercer une active surveillance.

Les blés de choix ont été payés de 30.50 à 32 fr. les 100 kilog. Les seigles, sont moins recherchés, 17.25 à 17.50 les 100 kilog.

Les farines: Le marché présentait une animation non moins grande que samedi dernier et c'est la hausse qui l'emporte.

Les légumes frais: Les légumes frais sont encore un peu élevés pour la classe ouvrière.

Les fruits: Les fruits sont abondants et les prix de vente ont été, relativement, aux quantités énormes de marchandises, assez rémunérateurs pour l'expéditeur.

Les légumes secs: Les légumes secs sont encore un peu élevés pour la classe ouvrière.

Les légumes frais: Les légumes frais sont encore un peu élevés pour la classe ouvrière.

Les fruits: Les fruits sont abondants et les prix de vente ont été, relativement, aux quantités énormes de marchandises, assez rémunérateurs pour l'expéditeur.

Les légumes secs: Les légumes secs sont encore un peu élevés pour la classe ouvrière.

Les fruits: Les fruits sont abondants et les prix de vente ont été, relativement, aux quantités énormes de marchandises, assez rémunérateurs pour l'expéditeur.

Les légumes secs: Les légumes secs sont encore un peu élevés pour la classe ouvrière.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Le Grand-Duc de Matapa. Théâtre du Gymnase. — Maître Guérin, comédie.

Palais de l'Alcazar. Représentation par la célèbre troupe Hanlon-Lee, des Etats-Unis.

Société des Concerts de Bellecour. Programme du mercredi 15 mai. Première partie.

Table titled 'CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES' listing various silk types and their prices.

Table titled 'BALLOTS PESÉS' listing various ballot types and their prices.

Table titled 'SAINT-ETIENNE, 14 Mai 1872' listing various goods and their prices.

Table titled 'AUBERNAIS, 14 Mai' listing various goods and their prices.

Table titled 'Opérations de décreusage' showing statistics for Avignon and Valence.

Table titled 'BALLOTS PESÉS' showing statistics for Avignon and Valence.

Table titled 'Opérations de décreusage' showing statistics for Avignon and Valence.

AVIS

Messieurs les exposants qui désirent faire mettre à la suite de leur nom une notice dans le Catalogue officiel de l'Exposition.

DEMANDE DE REPRESENTATION. Un propriétaire de vignobles OFFRE de représenter en France et à l'étranger d'honorables maisons pour la vente des vins.

BALAYAGE, ÉCLAIRAGE. La Société Lyonnaise des cantonniers réunis dirigée par feu Goybet, Jacques, à l'honneur d'informer MM. les propriétaires et régisseurs.

SAVONNERIE MARSEILLAISE. SAVON BLANC (MARQUE MONIER frères) 95 c. lek.

SPECIALITE D'HUILE D'OLIVE. Huile surfine vierge (Aix) 2 40 c. lek.

POUR LES SOINS DE LA CHEVELURE. et en arrière la chute, nous recommandons particulièrement le lavage de tête au séchoir capillaire de la Maison Rochon.

CONVENTION POSTALE AVEC L'ALLEMAGNE

TABLEAU A indiquant les conditions auxquelles pourront être expédiés ou reçus, à découvert, par la voie de la France, les lettres, les journaux et autres imprimés de l'Allemagne pour les pays étrangers auxquels la France sert d'intermédiaire et vice versa.

Table A: Conditions for postal services between France and Germany via France.

TABLEAU B indiquant les conditions auxquelles pourront être expédiés ou reçus, à découvert, par la voie de l'Allemagne, les lettres, les journaux et autres imprimés et les échantillons de marchandises de la France pour les pays étrangers auxquels l'Allemagne sert d'intermédiaire et vice versa.

Table B: Conditions for postal services between Germany and France via Germany.

(1) Plus un droit fixe de 13 1/3. — (2) Plus un droit fixe de 16 c. 2/3. — (3) Plus un droit fixe de 16 c. 2/3.

Principales clauses de la convention. L'article unique de la loi est ainsi conçu: Le président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter la convention de poste conclue le 12 février 1872, entre la France et l'Allemagne.

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de Me MOULLIN, avoué à Lyon, rue Pizay, 5. VENTE par licitation, devant le tribunal civil de Lyon, en un seul lot. D'IMMEUBLES comprenant maison d'habitation, divers bâtiments et constructions et un vaste terrain d'un seul tenant, situé à Lyon, quai de Vaise, 31 et 32. Contenance, 6,142 mètres carrés. Adjudication au samedi huit juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

Etude de Me TREPPOZ, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89. VENTE par licitation, devant le tribunal civil de Lyon, en trois lots. 1° D'une Maison, sise à Lyon, rue de la Bourse, 14; 2° D'une Maison de campagne, de produit et d'agrément, maison de maître, bâtiments d'exploitation et dépendances, jardin, vignes, etc., sise à Sainte-Foy-lès-Lyon, chemin du Petit-Saint-Foy; 3° D'une autre Maison de campagne, de produit et d'agrément, habitation de maître, bâtiments d'exploitation et dépendances, jardins, ombrages, etc., sise à Chaponost, canton de St-Genis-Laval, lieu de Chaponost-le-Vieux.

VENTES FORCÉES Le vendredi dix-sept mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, on procédera, sur la place des Hospices, à Lyon, à la vente aux enchères et à l'adjudication, d'un beau mobilier composé de bureau aujour, glaces, canapé, fauteuils et autres objets. Le tout saisi.

M. CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches, elle est arrivée à découvrir avec grand succès la stérilité et ses diverses causes.

UN BON COMPTABLE ayant les meilleures références et pouvant disposer d'une petite somme, demande un emploi de caissier ou de teneur de livres. S'adresser au bureau du journal, aux initiales V. G. 3203

A VENDRE OU A LOUER A ROCHECARDON à l'ancienne station des omnibus, limite des courses de voitures de place MAISON DE CAMPAGNE avec jardin clos de murs, arbres fruitiers, serre, terrasse, salle d'ombrage, etc. S'y adresser pour visiter, au jardinier, et pour traiter, rue de la Monnaie, 9, au magasin. 3163

UN ALSACIEN sous-officier en retraite, marié sans enfants, demandant un emploi de gardien ou concierge d'administration ou de maison bourgeoise. Il peut produire les meilleurs certificats. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal. SIROP BOISSONNET guérit sûrement et promptement rhumes, enrhumements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins. Expérimenté depuis plus de trente ans CE SIROP occupe le premier rang parmi les pectoraux.

Etude de Me MOULLIN, avoué à Lyon, rue Pizay, 5. VENTE par licitation, devant le tribunal civil de Lyon, D'UNE MAISON située à Lyon, rue du Pavillon, numéro 12. Adjudication au samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze à midi.

Etude de Me MOULLIN, avoué à Lyon, rue Pizay, 5. VENTE par voie de surenchère d'un d'ancien, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, s'étant au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi.

A VENDRE en vente viagère, une MAISON située à Lyon, quartier des Charbonniers. S'adresser à Me Mestrallet, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n. 23. 3222

Etude de Me DIOT, avoué à Trévoux (Ain). VENTE par licitation devant le tribunal civil de Trévoux, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-douze à une heure, D'UNE PROPRIÉTÉ de produit et d'agrément dite clos de Belle-Vue, sise à Montluel, à cinq minutes de la gare, maison des plus agréablement située sur un petit coteau avec escalier extérieur à double rampe et large peron, pièces nombreuses, chambres garnies de cheminées, serres, cave, sellerie, cuve, écurie, etc. Le tout récemment réparé.

A LOUER 29, cours du Midi, 29 JOLIE Chambre garnie avec balcon S'adresser au concierge.

LIQUIDATION D'HORLOGERIE EN TOUTS GENRES 35, RUE DE LYON, 35 LA MAISON GUYON CHANGEANT DE DOMICILE se décide à faire un grand sacrifice pour liquider toutes ses marchandises. Choix considérable de pendules de tout style, bronzes d'art, lampes, coupes, flambeaux, etc., etc. 3099

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS prescrivent avec succès les DRAGÉES DE SAVONULE LABEL pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix: 3 et 4 fr. la boîte. A Lyon, chez FAYOLE Gères, CHERBLANC, AROUD, C. FAIVRE et BARNOUD, rue de Lyon, n. 3. 2108

DESNOIX & CIE pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris. HÉMATOSINE colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf. L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature. L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût. L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc. Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, numéro 10. VENTE par voie de surenchère d'un d'ancien, en un seul lot, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, s'étant au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, à midi.

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 31. Vente volontaire par la voie de la licitation, en deux lots, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un espace de Terrain à bâtir, situé à Lyon, rue Bossuet, numéro 96, et d'une Maison, située sur le terrain des hospices civils, rue Garivier, 72. Adjudication au samedi premier juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

Crédit de Banque ouvert aux commerçants, industriels, propriétaires et cultivateurs solvables en France, ayant besoin d'argent, soit pour donner extension à leurs affaires, soit pour faire face à une gêne momentanée. Adresser demandes franco, indiquant références et faire connaître situation à F. Scris, 42, rue Anetot à Paris. 3165

M. CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches, elle est arrivée à découvrir avec grand succès la stérilité et ses diverses causes.

UN BON COMPTABLE ayant les meilleures références et pouvant disposer d'une petite somme, demande un emploi de caissier ou de teneur de livres. S'adresser au bureau du journal, aux initiales V. G. 3203

A VENDRE OU A LOUER A ROCHECARDON à l'ancienne station des omnibus, limite des courses de voitures de place MAISON DE CAMPAGNE avec jardin clos de murs, arbres fruitiers, serre, terrasse, salle d'ombrage, etc. S'y adresser pour visiter, au jardinier, et pour traiter, rue de la Monnaie, 9, au magasin. 3163

UN ALSACIEN sous-officier en retraite, marié sans enfants, demandant un emploi de gardien ou concierge d'administration ou de maison bourgeoise. Il peut produire les meilleurs certificats. S'adresser au bureau du journal.

DESNOIX & CIE pharmaciens, 22, rue du Temple, Paris. HÉMATOSINE colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang de bœuf. L'HÉMATOSINE est donc un produit naturel bien supérieur aux préparations ferrugineuses artificielles. Elle présente le fer à l'organisme sous la forme indiquée par la nature. L'HÉMATOSINE ne constipe pas. Elle passe très-bien, sans amener ni fatigue, ni dégoût. L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc. Avec l'HÉMATOSINE, le malade infuse véritablement dans ses veines du sang nouveau, source de vie et de force. SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Etude de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, place d'Albon, n. 1. Vente par licitation à laquelle les étrangers seront admis, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un DOMAINE VIGNOBLE comprenant maison servant à l'habitation et à l'exploitation, caves, pressoir, de la contenance de deux hectares soixante-trois ares environ, situés à Frontenas, canton du Bois-d'Oingt, arrondissement de Villefranche (Rhône). Adjudication au samedi huit juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

Etude de Me LARRIVÉ, avoué à Lyon, rue Mercière, 31. Vente volontaire par la voie de la licitation, en deux lots, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'un espace de Terrain à bâtir, situé à Lyon, rue Bossuet, numéro 96, et d'une Maison, située sur le terrain des hospices civils, rue Garivier, 72. Adjudication au samedi premier juin mil huit cent soixante-douze, à midi.

M. CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches, elle est arrivée à découvrir avec grand succès la stérilité et ses diverses causes.

UN BON COMPTABLE ayant les meilleures références et pouvant disposer d'une petite somme, demande un emploi de caissier ou de teneur de livres. S'adresser au bureau du journal, aux initiales V. G. 3203

A VENDRE OU A LOUER A ROCHECARDON à l'ancienne station des omnibus, limite des courses de voitures de place MAISON DE CAMPAGNE avec jardin clos de murs, arbres fruitiers, serre, terrasse, salle d'ombrage, etc. S'y adresser pour visiter, au jardinier, et pour traiter, rue de la Monnaie, 9, au magasin. 3163

UN ALSACIEN sous-officier en retraite, marié sans enfants, demandant un emploi de gardien ou concierge d'administration ou de maison bourgeoise. Il peut produire les meilleurs certificats. S'adresser au bureau du journal.

Machines à Coudre AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon 32, 33, 34, 36, 38

SIROP BARNAUD Pectoral et Balsamique Souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, gripes, coqueluche, enrhumements, etc. Le plus puissant auxiliaire du Sirop Barnaud, pour la guérison rapide des irritations de poitrine et des rhumes, est la PATE BÉCHIQUE Prix du sirop, 2 fr.; de la pâte béchique, la demi-boîte, 60 c., la boîte, 1 fr. Chez BARNAUD, pharmacien, 2, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie Blanc. A la même pharmacie: dépôt de toutes les spécialités et de tous les produits médicinaux français et anglais. 91

PENDANT L'EXPOSITION A LOUER Quinze Chambres CONFORTABLEMENT GARNIES chez M. Richard, dentiste, dans sa maison, rue du Commerce, 3245 à Lyon.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un voyageur connaissant l'épicerie et la droguerie. S'adresser au bureau du journal. 3243

M. CHRETIEN de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches, elle est arrivée à découvrir avec grand succès la stérilité et ses diverses causes.

UN BON COMPTABLE ayant les meilleures références et pouvant disposer d'une petite somme, demande un emploi de caissier ou de teneur de livres. S'adresser au bureau du journal, aux initiales V. G. 3203

A VENDRE OU A LOUER A ROCHECARDON à l'ancienne station des omnibus, limite des courses de voitures de place MAISON DE CAMPAGNE avec jardin clos de murs, arbres fruitiers, serre, terrasse, salle d'ombrage, etc. S'y adresser pour visiter, au jardinier, et pour traiter, rue de la Monnaie, 9, au magasin. 3163

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon 32, 33, 34, 36, 38

MACHINES A COUDRE AMÉRICAINES ÉLIAS HOWE Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon 32, 33, 34, 36, 38

SIROP BARNAUD Pectoral et Balsamique Souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, gripes, coqueluche, enrhumements, etc. Le plus puissant auxiliaire du Sirop Barnaud, pour la guérison rapide des irritations de poitrine et des rhumes, est la PATE BÉCHIQUE Prix du sirop, 2 fr.; de la pâte béchique, la demi-boîte, 60 c., la boîte, 1 fr. Chez BARNAUD, pharmacien, 2, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie Blanc. A la même pharmacie: dépôt de toutes les spécialités et de tous les produits médicinaux français et anglais. 91

BOURSE DE PARIS — Mardi 14 Mai (de midi 1/2 à 3 h.) Table with columns: RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

BOURSE DE LYON — Mercredi 15 Mai (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns: RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

BULLETIN FINANCIER Lyon, 15 mai. Les vendeurs, ou peut-être ceux qui n'ont pas encore assez acheté, voyant qu'ils ne produisent pas de plus en plus d'effet en nous parlant de l'adoption de la plume et des chances de mauvaises récoltes, sont revenus tout simplement hier, à un raisonnement antique, mais qui restera longtemps encore à la disposition de ceux qui sauront s'en servir. Ils se sont bravement remis à affirmer avec aplomb que l'emprunt serait pour juillet de 3 milliards 200 millions, pas un sou de moins. Comme ceux à qui ils sont venus servir cette bourde n'en savent pas plus long sur ce sujet que nous, nous nous sommes contentés de leur dire que la Bourse et les cours ont fait en clôture. On a réussi à nous impressionner et ici aujourd'hui nous avons eu à notre tour une heure assez faible. Le 3 0/0 était lourd à 54.70, l'emprunt 5 0/0 lourd également de 87.97 1/2 à 87.73 1/2. L'obligation 6 0/0 du trésor avait au contraire un marché excellent, léger et animé, de 495 à 496.25. L'argent continue à préférer ce titre à ceux de nos autres fonds et à absorber ce que le marché a pu offrir de 68.05. Le 5 0/0 italien, d'abord très-ferme à 68.30, est tombé ensuite à 68.05. L'action des Autrichiens était de nouveau très-faible, de 803.75 à 805. — Va-t-on encore nous annoncer une grosse diminution de recettes pour la dernière semaine connue? Nous craignons que ceux qui prévoient ces choses-là les prévoient sans un grand effort de divination. Le marché des actions lombardes était nul; à peine l'est-on cotée fin mai à 438.12 1/2. L'action Suez était demandée de 332.50 à 333.75. Nous n'avons rien exagéré hier quand nous avons dit que les souscripteurs à l'emprunt de la ville de Lyon étaient nombreux et pressés. Nous savons que la souscription, dans la seule journée d'hier a dépassé toutes les espérances de ceux qui tiennent encore au crédit de notre bonne vieille ville, et comme le succès a toujours le don d'enflammer les plus timides, il est probable que le résultat de la seconde journée de la souscription sera plus gros encore. Une réduction est donc probable maintenant, et on demandait les obligations nouvelles à 5 francs de prime. CHANGES, VALEURS EN BANQUE. Dr. 1 0/00. Londres, 25.40 à 25.45. Lombardes anciennes, 258.75. — nouvelles, 257.50. Autrichiennes anciennes, 236.50. — nouvelles, 234, 234.50. Sardes 1863, 198.25. 5 0/0 autrichien silberrent, 1.62 1/2. GENÈVE.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre. Lyon, le